

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

ST.U./87.76

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION  
REVISION DU P.O.S.  
DE ST-GEORGES DE DIDONNE

DATE DE CONVOCATION

17 AOUT 1987

DATE D'AFFICHAGE

17 AOUT 1987

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 29

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SECURITE DES CONSTRUCTION  
ROCHEFORT, 17  
- 9. SEP. 1987  
APPLICATION 101/0203213  
du 2 - 30 1982

le VINGT QUATRE AOUT à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la

présidence de M. J. de LIPKOWSKI

présidence de M. J. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM de LIPKOWSKI - MM. TAP - BOUTET - MOST -  
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints  
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROTTEAU - CANDAU - Mmes  
DE GAYE - FONTAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MONNARD -  
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - RIVES - ROULOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. DAUZIDOU

MARCONI par M. REVOLAT

GEOFFROY par M. CANDAU

Mme LAFAYE par Mme BUCHET

Mme CENAC par Me TAP

ABSENTS : Mmes DEVIGNE - GAUDIN - Jean - M. COUNIL

M BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 25 Mai 1987, le Conseil Municipal de St-Georges de Didonne a décidé de réviser le P.O.S. de sa Commune.

Conformément aux dispositions de l'article R.123.6. du Code de l'urbanisme, la Commune de St-Georges de Didonne souhaite connaître la position de la Ville de ROYAN quant à sa consultation sur le projet de révision de P.O.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qu'il expose de M. le rapporteur,

Vu l'avis favorable de la Commission des Permis de Construire du 29 Juillet 1987,

./.

*Considérant que les Communes de St-Georges de Didonne et Royan possèdent une grande partie de leur territoire en limite.*

*DECIDE :*

*- d'être consulté, en application de l'article R.123.6 du Code de l'urbanisme sur le projet de révision du P.O.S. de la Commune de St-Georges de Didonne.*

*Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits ont signé au registre MM. Les Membres présents*

*PR EXTRAIT CONFORME*

*Pr le Député-Maire*

*Le Premier Adjoint,*

*Y. TAP.*

